



Licenciement salarié protégé

Par Roxane

Bonjour à tous,

Actuellement en attente d'un licenciement pour inaptitude professionnelle, l'employeur a suivi tout un protocole : demande de reclassement et avis du CSE sur mon licenciement pour inaptitude professionnelle et impossibilité de reclassement.

Je suis invité le 04/02/21 à un entretien à ce sujet (mon licenciement pour inaptitude professionnelle et impossibilité de reclassement) .

Je suis très inquiète étant malade, beaucoup de stress et plus d'indemnités temporaires pour inaptitude fuis le 01/12/20

Que va me dire l'inspecteur ?

Dois-je prendre tout mon dossier médical ?

De plus je suis en suivis avec un psy à cause de tout cela .

Que me conseillez-vous ?

Merci

Par ESP

Bonjour

Il est malheureusement impossible de spéculer sur ce qui vous sera dit.

Oui, emportez votre dossier, à toutes fins utiles.

Êtes vous conseillée par un syndicat ?

Par Roxane

Bonjour,

Merci pour votre réponse,

J'ai sollicité un membre du CSE et j'attends la réponse.

Un conseillé de la CGT m'a informé si vu que l'entreprise a d de in propre CSE , un représentant syndical ne peut pas m'assister .

Par ailleurs, on me dit que vu que je suis salarié protégé, l'inspection doit s'assurer que je suis favorable au licenciement.

En gros voilà mais j'appréhende un peu car la procédure me fatigue en plus de ma maladie et surtout que je n'ai ni revenus ni indemnités journalières depuis le 01/12/2020 lors de la déclaration de mon inaptitude professionnelle.